



DELIBERATION N° 2026-016

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Le 23 juin 2026 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Patrice PAVET

Date de convocation : 16/06/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (11) : Dominique PALLUET, Patrice PAVET, Christine GASDON (suppl.), Colette LEBEAU (suppl.), Jean-Denis AZNAR, Fabrice DEJOUX, Benoît VIOLET, Patrice AUFRANT, Sylviane TERNISIEN, Christophe MALLAT, Maryse POPELIN (suppl.).

Absents excusés : Gérard SIMOND, René VALORGE, Jérôme VIODRIN, Michel LAMARQUE, Hervé LOMBARD, Jean-Michel MOREY, Charles VERNAY.

Absent avec pouvoir : Rémy FRUCTUS (pouvoir à Fabrice DEJOUX)

Secrétariat assuré par : Colette LEBEAU

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2121-31,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du syndicat, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	1 001 328,90	916 033,11
Recettes :	1 136 795,40	1 075 077,75
Résultat de l'exercice 2025 :	135 466,50	159 044,64
Rappel du résultat de l'exercice 2024 :	73 598,87	130 017,70
Part affectée à l'investissement 2024 :	0,00	
Résultat de clôture 2025		
tenant compte du résultat 2024 :	209 065,37	289 062,34
Reports en dépenses (RAR 2025) :		14 556,62
Reports en recettes (RAR 2025) :		34 967,50
Résultats de clôture réels :	209 065,37	309 473,22

Reprise anticipée des résultats (février 2026) :

Recette de fonctionnement - compte 002 209 065,37

Recette d'investissement - compte 001 289 062,34

Résultat global : 498 127,71

Vu le Compte Financier Unique 2025 du syndicat,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le président doit se retirer au moment du vote,

Constatant que le CFU présente un excédent de fonctionnement de 209 065,37 euros et un excédent d'investissement de 289 062,34 euros,

Le Président s'est retiré de la séance pour le vote du compte financier unique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Adopte le compte financier unique 2025,
- Confirme la reprise anticipée des résultats réalisée en février 2026 (délibération 2026-01) de la manière suivante :
 - o Report à nouveau de 209 065,37€ à la section de fonctionnement recettes au compte 002.
 - o Report à nouveau du résultat de clôture de la section d'investissement, soit 289 062,34€ à la section d'investissement recettes au compte 001.
- Charge le président de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président de séance
lors du vote du CFU
M. Fabrice DEJOUX

Le secrétaire de séance
Mme Colette LEBEAU



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. LEBEAU", is written over the text of the secretary's name.

Transmis au représentant de l'Etat le : **29 JUIN 2026**
Publié le : **29 JUIN 2026**